

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**  
**DES ACTIONNAIRES DE D'IETEREN GROUP SA/NV,**  
**TENUE A BRUXELLES AU SIEGE**  
**LE JEUDI 30 MAI 2024 A 15 HEURES**

La séance est ouverte à 15h00 heures sous la présidence de M. Nicolas D'IETEREN, Président du Conseil d'administration, conformément à l'article 30 des statuts.

Le Président de l'Assemblée désigne comme secrétaire Madame Amélie Coens et s'adjoit comme scrutateurs, Monsieur Edouard Janssen et Monsieur Olivier Périer.

Le Président expose que les convocations contenant l'ordre du jour ont été publiées, conformément à l'article 25 des statuts, dans les journaux suivants :

1. Le Moniteur Belge du 30 avril 2024 dans les deux langues nationales.
2. L'Echo (électronique) du 30 avril 2024.
3. De Tijd (électronique) du 30 avril 2024.

Les numéros justificatifs sont déposés sur le bureau après qu'ils aient été paraphés par les membres du bureau. En outre, les actionnaires en nom ainsi que les administrateurs et le commissaire ont été convoqués par lettre missive adressée dans le délai légal.

Les actionnaires ont eu l'occasion d'exprimer leurs votes à l'avance en remplissant les formulaires de vote par procuration ou par correspondance qui ont été mis à leur disposition par la société.

Tous les actionnaires représentés ou qui ont voté par correspondance se sont conformés aux prescriptions relatives au dépôt des titres.

Monsieur le Président fait signer par les membres du bureau la liste des présences ci-annexée, qui constate que des détenteurs de 44.418.142 actions (83,72% du capital) et de 5.000.000 parts bénéficiaires, sont représentés ou ont voté par correspondance, pour un total de 49.418.142 voix.

En conséquence, la présente Assemblée Générale est légalement et valablement constituée pour délibérer et statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Rapports de gestion du Conseil d'administration et rapports du Commissaire sur les comptes annuels et sur les comptes consolidés relatifs à l'exercice 2023. Communication des comptes consolidés relatifs à l'exercice 2023.
2. Approbation des comptes annuels clôturés au 31 décembre 2023, en ce compris la répartition du bénéfice.  
*Proposition d'approuver les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2023, en ce compris la répartition du bénéfice (proposition de distribuer un dividende brut de EUR 3,75 par action et de EUR 0,50 par part bénéficiaire).*

**3. Rapport de rémunération 2023.**

*Proposition d'approuver le rapport de rémunération intégré dans la Déclaration de gouvernance d'entreprise du Rapport annuel 2023.*

**4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire.**

*Proposition de donner décharge, par vote séparé,*

- *à l'ensemble des administrateurs*
- *au commissaire*

*pour l'exécution de leurs mandats au cours de l'exercice écoulé.*

**5. Renouvellement d'administrateur.**

*Proposition de renouveler le mandat de Monsieur Nicolas D'Ieteren pour une durée de cinq ans expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2029, en tant qu'administrateur non-exécutif.*

**6. Nomination du commissaire dans le cadre de l'assurance obligatoire sur les rapports de durabilité et proposition de rémunération y relative.**

*Proposition, sur recommandation du Comité d'audit et sur présentation du Conseil d'entreprise, de nommer, pour une durée de trois ans, le commissaire de la société, à savoir KPMG Réviseurs d'Entreprises SRL (B00001), Luchthaven Brussel Nationaal 1K à 1930 Zaventem (Belgique), pour réaliser le contrôle des informations de durabilité et délivrer son rapport d'assurance limitée, prévu par la directive (UE) 2022/2464 du Parlement européen et du Conseil du 14 décembre 2022 modifiant le règlement (UE) n° 537/2014, la directive 2004/109/CE, la directive 2006/43/CE et la directive 2013/34/UE, en ce qui concerne la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises (CSRD), telle qu'elle sera transposée en droit belge.*

*Cette nomination contractuelle, en l'absence de base légale en droit belge, découle de la transposition imminente de la CSRD et de l'obligation d'assurance correspondante, selon les modalités prévues par CSRD et sa transposition, pour le reporting à partir de l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2024. Une fois la transposition en droit belge intervenue, le mandat contractuel du commissaire se muera en mandat légal.*

*Le mandat du commissaire expirera au terme de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2026.*

*KPMG Réviseurs d'Entreprises SRL désignera Monsieur Axel Jorion (IRE Nr. 02563) et Monsieur Tanguy Legein (IRE Nr. 02651) réviseurs d'entreprises, comme représentants permanents. Les émoluments du commissaire pour l'année comptable se clôturant le 31 décembre 2024, seront de EUR 40.000 hors frais forfaitaires (8%) et hors TVA. Ces émoluments seront adaptés chaque année en tenant compte de l'évolution de l'indice santé. Tous frais directs contractés spécifiquement auprès de tiers du fait de l'exécution des services de KPMG Réviseurs d'Entreprises SRL ne font pas partie des honoraires, et seront facturés en surplus, en ce compris les cotisations variables sur chiffre d'affaires (y compris la cotisation par mandat) que KPMG Réviseurs d'Entreprises SRL est tenu de verser à l'Institut des Réviseurs d'Entreprises.*

**7. Procuration pour les formalités.**

*Proposition de conférer tous pouvoirs à Amélie Coens, Aurélie Cautauts et Isabelle Stanson, qui toutes, à cet effet, élisent domicile à Rue du Mail 50, 1050 Bruxelles, chacune agissant séparément, afin d'assurer les formalités auprès d'un guichet d'entreprise en vue d'assurer l'inscription/la modification des données dans la Banque Carrefour des Entreprises et, le cas échéant, auprès de l'Administration de la Taxe sur la Valeur Ajoutée.*

\* \* \*

Avant d'aborder la discussion de l'ordre du jour, la Secrétaire fait part à l'Assemblée de ce que, conformément aux prescriptions de l'arrêté royal du 27 novembre 1973, les informations économiques et financières ont été communiquées au Conseil d'entreprise de la Société lors d'une réunion tenue le 26 avril 2024. L'attestation relative à la tenue de cette réunion est reprise en annexe. Par ailleurs, la proposition de nomination du commissaire de la Société dans le cadre de l'assurance obligatoire sur les rapports de durabilité a été soumise au Conseil d'entreprise de la Société. A l'occasion de sa réunion du 6 mai 2024, le Conseil d'entreprise a approuvé cette proposition, à l'unanimité.

Le Président donne ensuite la parole au management qui expose les résultats de l'année 2023, ainsi que le trading update relatif au premier trimestre 2024.

Le management répond également aux questions qui sont posées par les actionnaires présents à l'Assemblée.

\* \* \*

**Concernant le point 1 de l'ordre du jour concernant la communication des rapports de gestion, rapports du commissaire et comptes consolidés 2023**, le président indique qu'il ne sera pas donné lecture de ces rapports dont les actionnaires ont pu prendre connaissance.

**Statuant sur le point 2 de l'ordre du jour concernant l'approbation des comptes annuels 2023**, l'Assemblée adopte la résolution proposée comme suit :

- a. POUR : 49.404.118
- b. CONTRE : 8.467
- c. ABSTENTION : 5.557

Le Président confirme que le dividende ordinaire brut de EUR 3,75 par action et de EUR 0,50 par part bénéficiaire sera payable contre remise du coupon n° 14 à partir du 13 juin 2024.

**Statuant sur le point 3 de l'ordre du jour relatif à l'approbation du Rapport de rémunération 2023**,

l'Assemblée adopte la résolution proposée comme suit :

- a. POUR : 41.321.857
- b. CONTRE : 8.096.253
- c. ABSTENTION : 32

**Statuant sur le point 4.1 de l'ordre du jour concernant la décharge aux administrateurs en fonction en 2023**, l'Assemblée adopte la résolution proposée comme suit :

- a. POUR : 45.437.923
- b. CONTRE : 3.941.428
- c. ABSTENTION : 38.791

**Statuant sur le point 4.2 de l'ordre du jour concernant la décharge au commissaire**, l'Assemblée adopte la résolution proposée comme suit :

- a. POUR : 48.704.198
- b. CONTRE : 674.065
- c. ABSTENTION : 39.879

**Statuant sur le point 5 de l'ordre du jour concernant le renouvellement du mandat d'administrateur non-exécutif de Monsieur Nicolas D'Ieteren**, l'Assemblée adopte la résolution proposée comme suit :

- a. POUR : 45.146.444
- b. CONTRE : 4.271.665
- c. ABSTENTION : 33

Il est confirmé que cet administrateur renommé sera rémunéré pour son mandat conformément à la décision de l'assemblée générale ordinaire de la Société du 27 mai 2021.

**Statuant sur le point 6 de l'ordre du jour concernant la nomination du commissaire de KPMG Réviseurs d'Entreprises SRL dans le cadre de l'assurance obligatoire sur les rapports de durabilité et la proposition de rémunération y relative**, l'Assemblée adopte la résolution proposée comme suit :

- a. POUR : 49.170.082
- b. CONTRE : 228.762
- c. ABSTENTION : 19.298

**Statuant sur le point 7 de l'ordre du jour concernant la proposition de conférer tous pouvoirs à Amélie Coens, Aurélie Cautaeys et Isabelle Stanson, qui tous, à cet effet, élisent domicile à Rue du Mail 50, 1050 Bruxelles, chacun agissant séparément, afin d'assurer les formalités auprès d'un guichet d'entreprise en vue d'assurer l'inscription/la modification des données dans la Banque Carrefour des Entreprises et, le cas échéant, auprès de l'Administration de la Taxe sur la Valeur Ajoutée**, l'Assemblée adopte la résolution proposée comme suit :

- a. POUR : 49.267.736
- b. CONTRE : 140.399
- c. ABSTENTION : 10.007

D'IETEREN GROUP SA/NV  
Rue du Mail, 50  
1050 Bruxelles (Belgique)  
N° entreprise 0403448140  
RPM Bruxelles

L'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire étant épuisé, le Président lève la séance à 18h55 heures.

Dont procès-verbal établi aux lieu et date ci-dessous.

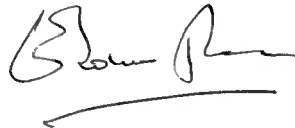
Bruxelles, le 30 mai 2024.



Le Secrétaire



Les Scrutateurs



Le Président